

périodes régulières par des champions olympiques et des athlètes distingués et diplômés des Départements d'Éducation Physique et de Science du Sport ou des Écoles des Entraîneurs.

21. Il faut créer des programmes du sport de masse pour les étudiants et les jeunes avec la participation des champions olympiques grecs à leur réalisation.
22. Il est nécessaire d'arrêter la vente des installations sportives et de promouvoir l'accès libre pour le peuple grec, et plus particulièrement pour les jeunes, aux installations sportives olympiques.
23. La planification centrale devrait inclure de contrôle antidopage au sport. Il est particulièrement inquiétant de constater, même dans les ligues des amateurs des petits âges, l'utilisation de substances. Un contrôle proactif des athlètes mais aussi des gens sportifs, en particulier aux tournois amateurs des enfants et des adolescents, est essentiel.

D. CULTURE

24. La culture peut être définie comme le degré de développement et d'organisation de la vie de l'humanité et se caractérise comme l'expression de la conscience humaine. Il faut que la participation et la créativité culturelle d'amateurs soient promues et soutenues par un cadre législatif spécifique et par un financement suffisant du budget de l'état.
25. La création culturelle doit être encouragée et promue par les médias. Il est nécessaire de favoriser la culture qui promeut les valeurs de la collégialité, la paix, la justice sociale et la solidarité contre l'exclusion sociale, le racisme, le fascisme et la xénophobie.
26. L'État devrait prendre toute mesure nécessaire afin que des normes et des valeurs favorisant l'usage de substances psychoactives ne soient pas émises par les médias.
27. Les médias devraient être de nature tout à la fois éducative et ludique et constituer un espace de liberté d'expression et d'action. Ils devraient aussi favoriser l'expression créative et l'information objective ainsi que développer l'esprit critique.
28. L'information médiatique concernant les toxicomanies devrait être effectuée très soigneusement, sans impressionner ou provoquer. Il faut se situer à un cadre strictement scientifique et orienter vers les Bureaux Consultatives et les communautés thérapeutiques.
29. Des mesures efficaces devraient être prises pour veiller à ce que le cyberspace ne se transforme pas en un substitut de vraies relations humaines. En plus, il faut développer des actions contre l'aliénation sociale et des liens de solidarité entre les gens, ainsi que favoriser la philosophie et le développement des relations chez les jeunes dans un véritable espace naturel, social et culturel.

E. CADRE LEGISLATIF

30. La Législation sur les substances addictives devrait s'attaquer aux causes du problème et ne pas se présider par

la gestion simple et le châtiment. Il faut qu'elle mette l'accent sur la prévention, le traitement, la réinsertion sociale et qu'elle assure le caractère public et gratuit de ceux-ci.

31. Il faut que le cadre législatif existant se réforme afin de prévoir des sanctions sévères pour les trafiquants.
32. Il faut créer un corps spécial des juges bien formés.
33. Il convient de garantir un traitement favorable des utilisateurs qui ne les amène pas en prison mais à un réseau adéquat de programmes thérapeutiques sans assistance médicale.
34. Il faut examiner, dans un cadre scientifique et législatif, les opinions sur la distinction entre les drogues «dures» et «douces», ainsi que ceux-ci sur la libération de l'utilisation.

F. CENTRES DE PRÉVENTION

35. Il faut soutenir (institutionnellement, financièrement etc.) et développer des centres de prévention ainsi que créer un nombre suffisant de tels centres, correspondant aux besoins du pays.
36. Il convient d'assurer un soutien à l'éducation et la formation du personnel des centres de prévention.
37. Il faut recruter du personnel permanent nécessaire dans les structures de prévention et l'assurer des incitations institutionnelles, scientifiques et financières.
38. Il convient de développer l'action des centres de prévention et d'associer la dite action aux autres acteurs engagés dans la désintoxication (associations consultatives, centres de santé, centres de santé mentale etc.)

G. LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ

39. La prévention devrait mobiliser des larges couches sociales avec l'objectif de faire participer toute force sociale. Cette participation se réalisera à travers la coopération des acteurs de prévention avec des organisations sociales, culturelles, sportives etc.
40. Il faut assurer le soutien et le développement d'un vaste mouvement social contre toutes les drogues et les toxicomanies, tout en mettant en évidence ses positions. Surtout, il faut soutenir les activités du mouvement pour la promotion de la prévention primaire.



Association de Champions
Olympiques Grecs



Conseil national de lutte
contre l'abus des drogues



ASSOCIATION
DE CHAMPIONS
OLYMPIQUES GRECS



CHARTRE
DE LA PRÉVENTION PRIMAIRE
DE LA TOXICOMANIE

CONSEIL NATIONAL
DE LUTTE CONTRE
L'ABUS DES DROGUES



Traduit en français par:

Konstantinos Kalahanis, Maria Katsila, Maria Mantziara

Rédigé par: Christian Papas

INTRODUCTION

Dans des conditions de crise économique et sociale générale, le problème de la production, du trafic et de l'usage de la drogue est déjà aiguë et s'aggravera.

L'âge minimum de l'entrée à l'aventure de l'usage de drogue en Grèce est une de plus basse parmi les pays de l'Union Européenne. Pour cette raison, il est très important de donner de priorité à la prévention primaire.

Le problème de l'usage de la drogue est un phénomène social et multifactoriel avec des paramètres politiques, culturelles, économiques, psychologiques, idéologiques, etc. Cette dépendance peut être décrite comme une forme extrême de l'aliénation causée par les conditions sociales et économiques contemporaines.

L'approche uniquement médicale de ce problème d'usage de drogue crée des problèmes, parce que, entre autres choses, elle se concentre uniquement sur les symptômes que sur la confrontation des raisons qui mènent à l'usage et la dépendance. La demande, par conséquent, d'une toute nouvelle approche de la question est impérative. Au cours des dernières années, des conditions sont créées pour le développement d'une proposition intégrale pour la prévention primaire dans notre pays à travers un processus qui comprenait des pensées créatives, des discussions, des considérations et des controverses utiles aussi.

Le Conseil National Contre les Drogues (ESYN) et le Association de Champions Olympiques Grecs (SEO) ont codé dans une "Charte de prévention" les fondamentaux sur lesquels la prévention primaire sera basée. On espère que le contenu soit une petite contribution à la communauté grecque pour la création d'une politique qui aidera des milliers d'enfants à gagner la bataille pour la vie contre toutes les dépendances.

CHARTE DE LA PRÉVENTION PRIMAIRE DE LA TOXICOMANIE

A. PRINCIPES DE PRÉVENTION PRIMAIRE

1. La prévention primaire doit faire partie d'un plus grand plan prévu contre le trafic de drogue, dans une seule philosophie et mentalité, qui comprendra la Prévention – le Traitement – la Réinsertion Sociale – la Recherche – l'Évaluation. La fourniture de ces services doit être exclusivement publique et gratuite, ce qui nécessite le développement de l'État-providence.
2. Tout le peuple grec devrait être conscient de cet effort. Par conséquent, le développement d'une action sociale plus large qui combattrait et annulerait les causes qui produisent et reproduisent le problème est à sens unique.
3. Une politique de prévention primaire devrait être le résultat d'un dialogue social plus large. Elle doit être conçue au niveau central pour assurer la coordination de toutes les actions.
4. La planification centrale devrait veiller à la répartition juste des services de prévention, éviter la fragmentation et

assurer les ressources nécessaires et le recrutement nécessaire.

5. Il est nécessaire d'avoir un organe central de coordination, qui travaillera en collaboration avec les ministères et le comité de toutes les Parties du Parlement au sujet de la dépendance aux substances. Le cadre de cette institution devrait être clair avec des pouvoirs importants.
6. Cette institution devrait être une organisation indépendante et représentative qui coordonnera, supervisera et évaluera des actions, mais elle ne les exécutera pas, en remplaçant les corps individuels responsables. Son rôle devrait être de coordonner entre les Ministères compétents.
7. La création ou l'activation de mémorandums d'accord avec des groupes spéciaux de population comme les étudiants (Ministère de l'Éducation) et les militants (Forces Armées).
8. Il faut que des programmes spéciaux soient créés:
 - a. **Pour les enfants et les adolescents:**
 1. Contre les décrocheurs scolaires.
 2. Pour l'utilisation du temps libre des jeunes.
 3. Pour le soin des enfants maltraités
 4. Contre la violence scolaire
 - b. **Pour le support de la famille:**
 1. Pour le soutien des chômeurs
 2. Contre la violence domestiqueUne grande attention doit être fournie pour des actions qui concernent la prévention dans les familles, les relations familiales, etc.
9. La prévention primaire devrait adresser à toute la population jeune, avant la manifestation du problème, afin de réduire la demande. Pour que cela se réalise, la mise à jour ne devrait pas arrêter, mais, en revanche viser à la création d'une personnalité saine et équilibrée, avec des connaissances nécessaires, des attitudes, des compétences qui l'aideront à pouvoir résister à l'offre.
10. La prévention primaire, cependant, ne devrait pas se concentrer uniquement sur les jeunes, mais sur l'ensemble de la population. Elle devrait souligner l'individu et l'environnement (famille, école, handicapés, etc) et prendre en compte les spécificités des différents niveaux géographiques du pays, le trafic, l'offre, la demande et l'utilisation de substances.

B. PRÉVENTION DANS TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

11. L'«école» devrait créer des conditions qui rendent l'enfance et l'adolescence plus intéressantes et plus agréables à travers son contenu et sa fonction. Elle devrait amener les élèves à profiter des plaisirs de leur âge d'une manière créative, à travers la vie scolaire, mais aussi avec l'organisation et l'utilisation de leur temps libre.
12. Une condition préalable pour faire fonctionner une telle école est d'avoir des enseignants qui ont une formation adéquate et qui, au delà de leur expertise scientifique, ont compétence pédagogique aussi. Dans le cadre des cours pédagogiques, on devrait mettre l'accent sur le traitement des difficultés d'apprentissage, le comportement

contrevenant, et l'organisation de la prévention.

13. Des programmes réguliers pour la formation de tous les enseignants devraient fonctionner dans les mêmes groupes pédagogiques. L'objet de la dépendance devrait être inclus dans les programmes de l'enseignement supérieur. En conséquence, il est nécessaire de réaliser directement des séminaires de formation pour les enseignants sur les sujets de la prévention) ainsi que sur les interventions en cas d'enfants qui sont particulièrement vulnérables ou au début de l'utilisation. Le rôle des centres de prévention doit être particulièrement discret, précis. Il doit centraliser la gestion des actions de tous les acteurs pour l'intervention dans les communautés scolaires.
14. La fonction d'une équipe interdisciplinaire aux écoles, constituée par un psychologue scolaire, un médecin généraliste, un sociologue, un infirmier et un assistant social est nécessaire. Cette équipe interviendra pour soutenir les enfants en difficulté et aidera l'œuvre des enseignants en les conseillant.
15. La planification centrale de l'organisation aux écoles des programmes de prévention spéciaux pour les adolescents et les jeunes est indispensable. L'organisation, le fonctionnement et l'évaluation de leur travail, qui devrait être à long terme, peut être soutenue par la connexion des écoles avec des groupes scientifiques spécifiques (Centres de Prévention des maladies et des organisations régionales de masse) et dont l'approbation sera attribuée par le Ministère de la Santé. Plus précisément, il est nécessaire de créer un réseau de Centres de prévention, de traitement et de réinsertion sociale qui sera sous l'égide du Ministère de la Santé et qui sera financé régulièrement par le même Ministère.
16. La prévention doit sensibiliser des groupes de population spécifiques qui entrent en contact avec des jeunes (enseignants, médecins, psychologues, pharmaciens, juges, etc).

C. SPORT

17. Le cours d'éducation physique doit être soutenu à tous les niveaux d'éducation, et il faut que les valeurs de la collégialité et de l'attitude combative face à la vie, valeurs égales au fair-play et au sport, soient promues. Dans ce cadre, le cours «Éducation Olympique» doit rentrer dans l'enseignement primaire. Il est nécessaire de prendre des mesures pour éviter l'utilisation d'anabolisants afin d'obtenir une meilleure place dans une compétition sportive.
18. Il convient de promouvoir, à travers de mesures spécifiques, le sport amateur avec un cadre législatif spécifique et un financement suffisant du budget de l'état.
19. Les terrains des sports publics, particulièrement pour les jeunes, doivent être multipliés, pour de gymnastique de base, de course à pied, de cyclisme etc., sous la supervision des enseignants d'éducation physique, aux parcs, aux cours des écoles et aux espaces publics.
20. Il est important d'introduire la formation des citoyens de tout âge, sans aucun frais, dans leurs régions et à certaines